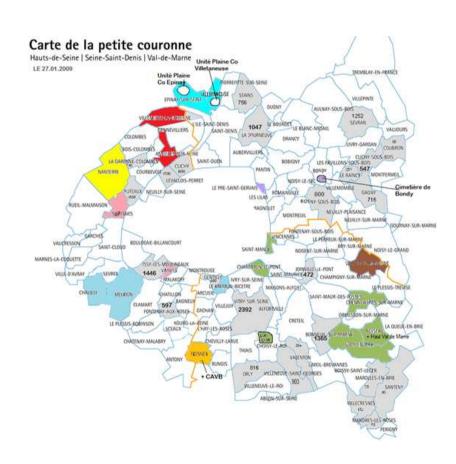
ETAT DES LIEUX DES SERVICES DE MÉDECINE PRÉVENTIVE EN PETITE COURONNE



Le service de médecine préventive

- 55 collectivités et établissements publics adhérents au service
- Plus de 19000 agents suivis par le service
- 9 médecins, 1
 infirmière, 1 conseiller
 en prévention et 4
 gestionnaires



Actions du service

- Organisation et participation aux journées santé et travail : Reclassement professionnel, TMS et Risques routiers
- Etude ATSEM et TMS
- Etude bruit et maîtres nageurs
- 2 communications au Congrès national de médecine et santé au travail de Tours
- Animation d'une conférence sur les risques professionnels lors du carrefour de l'emploi
- Information des collectivités sur les questions de santé et travail



Le service dans la DSAS en 2008

- Adoption par le CA d'une convention pour des prestations ponctuelles de médecine préventive
- Partenariat avec la CRAMIF et le service PHS pour les actions de prévention des TMS et du risque routier
- Co-pilotage avec le service social du travail multidisciplinaire sur le thème des « Risques psychosociaux »

Etude sur les services de médecine préventive (MP)

- Constat:
 - Augmentation des collectivités en demande de MP auprès du CIG
 - Pénurie de médecins spécialistes en santé au travail
- Nécessité d'évaluer l'état des lieux de la MP sur le territoire couvert par le CIG afin d'améliorer le service rendu aux collectivités

Méthode

- Elaboration d'un questionnaire
- Définition de la population en collaboration avec la GPEEC.
 - Les mairies ont été stratifiées en fonction du nombre d'agents pour permettre une meilleure représentativité et d'éventuelles comparaisons des résultats de l'enquête.
 - Les comm. d'agglo et de communes ont été extraites de l'effectif "établissements publics" car le champ de compétences de ces établissements est plus étendu.
 - Le faible nombre des mairies de 1500 à 2000 et + de 2000 agents ainsi que ceux des CG a impliqué de tous les retenir dans l'échantillon.
 - Pour chaque catégorie de collectivités et étab. Publics, les participants ont été tirés au sort . Leur nombre a été déterminé afin d'obtenir un échantillon représentatif.

Déontologie

- Garantir la confidentialité des éléments communiqués par les interlocuteurs.
- Obtenir les éléments des personnes en responsabilité dans le domaine de la santé au travail : DRH, Responsable de service, ACMO...

Méthode

Réalisation

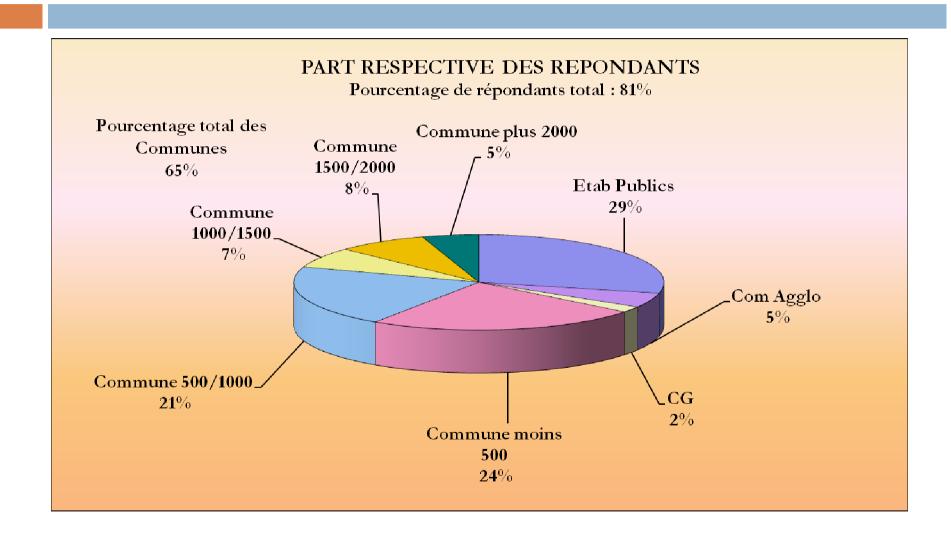
- Information des collectivités retenues
- Entre le 18 avril et le 20 mai 2009
- Etude menée intégralement par les gestionnaires du service MP par téléphone (quelques retours papier).
- Support de saisie et d'extraction des données : Excel

Type de collectivité	population cible	échantillon (nombre)	part de l'échantillon dans la population cible
Mairies avec - 500 agents	53	41	77%
Mairies de 500 à 1000 agents	37	31	84%
Mairies de 1000 à 1500 agents	16	15	94%
Mairies de 1500 à 2000 agents	10	10	100%
Mairies de + de 2000 agents	7	7	100%
Communautés d'agglomération + communautés de communes	13	12	92%
Etablissements publics	61	45	74%
Conseils généraux	3	3	100%
Total	200	164	82%

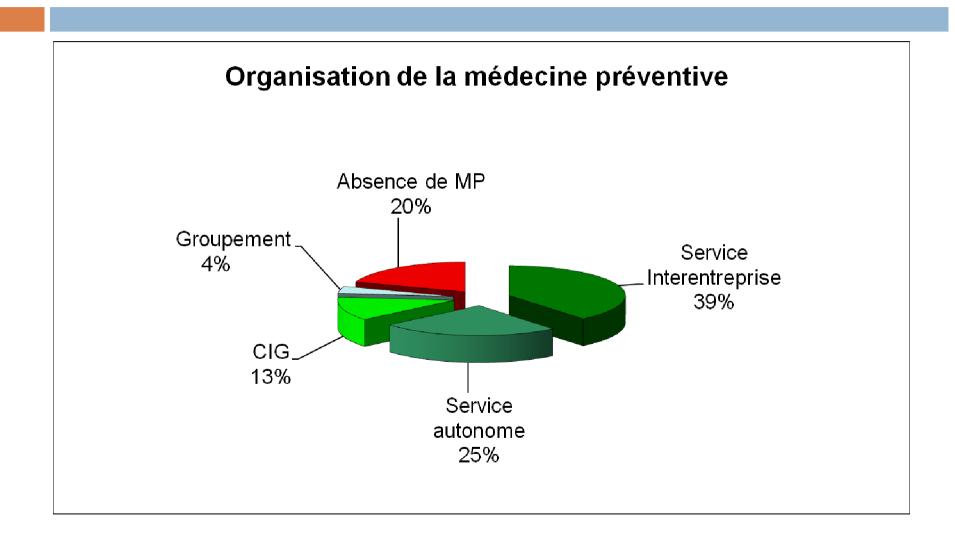
Population

- □ 4 départements couverts (75, 92, 93 et 94)
- 133 collectivités et établissements publics répondant soit 81% de l'échantillon déterminé
- □ Part respective de chaque catégorie de collectivité
 similaire à celle de la population cible

Les répondants



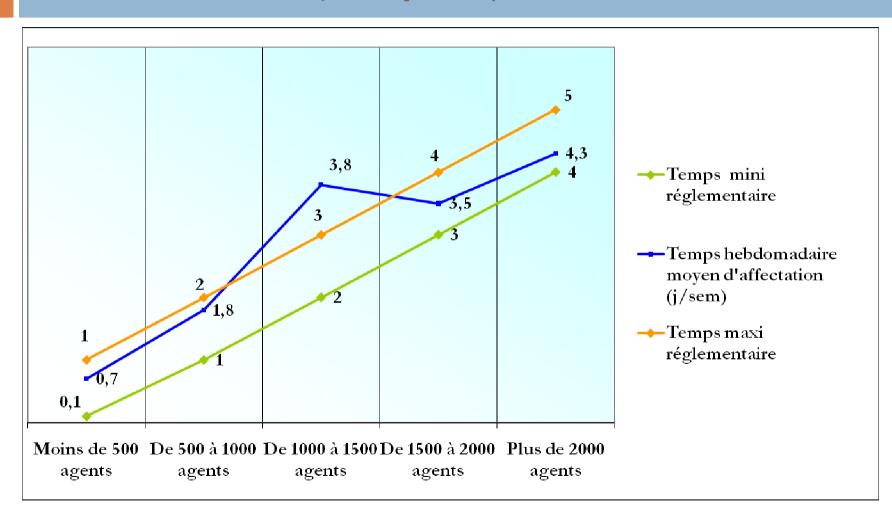
Quid de la médecine préventive?



Modalités d'exercice de la MP

- ☐ Temps d'affectation du médecin au pro rata de l'effectif: variable selon type de service et collectivités
- □ Temps consacré aux actions sur le milieu de travail : tiers temps pour 53 % et aucun pour 25%
- □ Durée des consultations : égale ou inférieure à 20 minutes dans 70% des cas

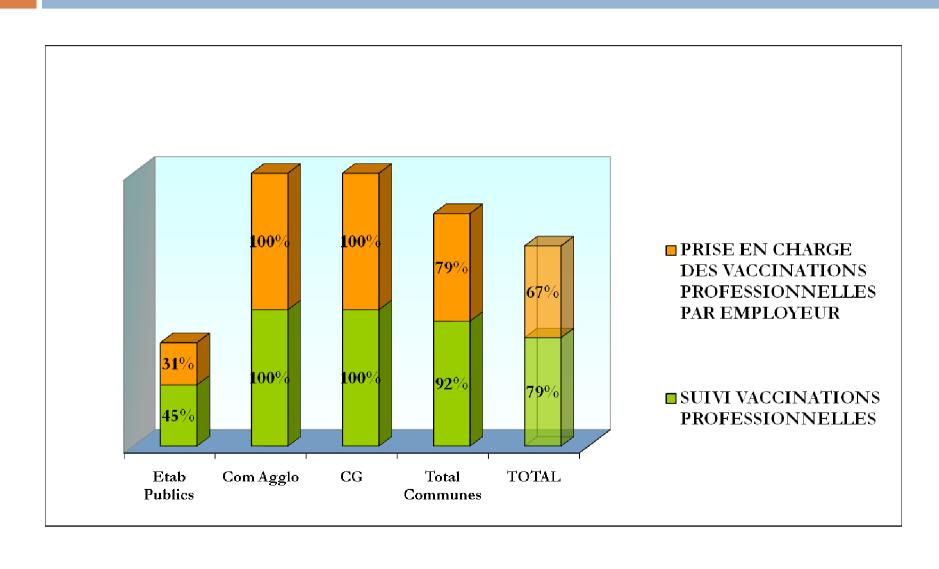
Temps d'affectation hebdomadaire du médecin (en jour)



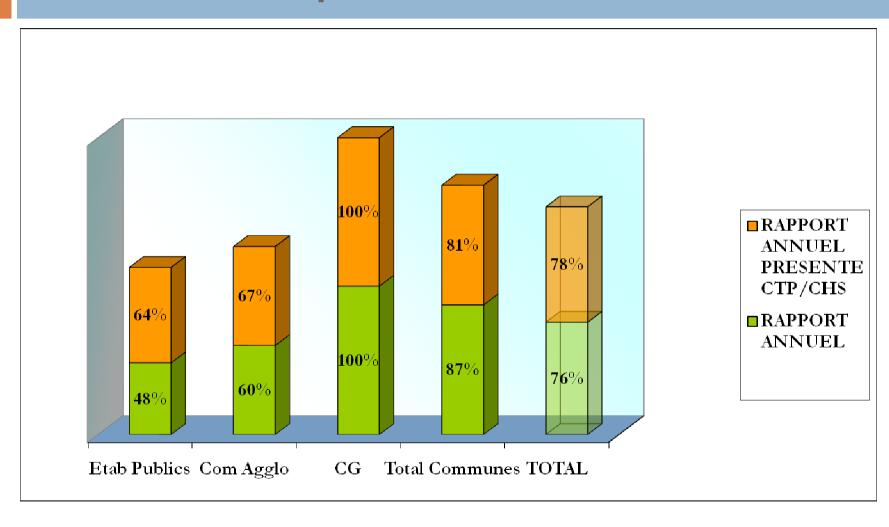
Les visites médicales

- Accent mis sur la surveillance médicale réglementaire : visite d'embauche, reprise, etc.
- □ Examens complémentaires et <u>vaccinations</u> <u>professionnelles</u>
- □ Absentéisme : 12%
- Dossiers médicaux et secret médical

Vaccinations professionnelles : suivi et prise en charge



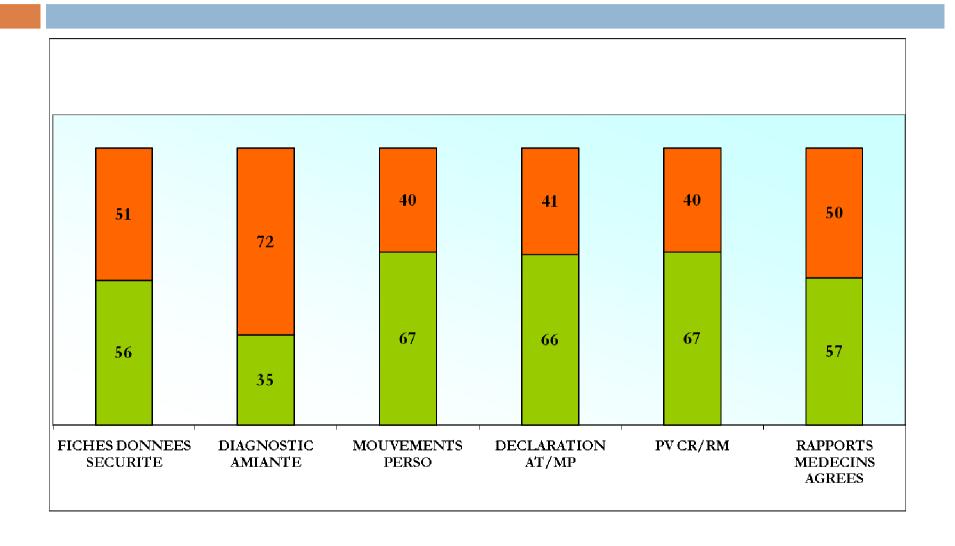
Rapport annuel d'activité du médecin de prévention



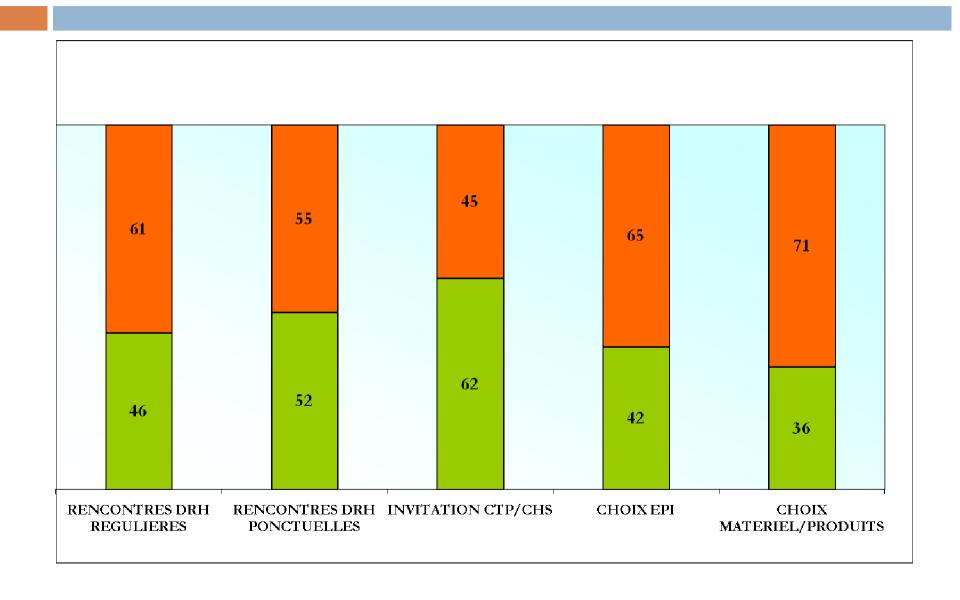
Quelle collaboration entre le service de médecine préventive et les RH ?

- Transmission d'informations: meilleure pour les éléments indispensables aux consultations, moindre pour l'évaluation des risques professionnels (FDS, dg amiante, etc.)
- Modalités de collaboration: invitation au CTP/CHS, peu de réunions périodiques avec la DRH, peu de sollicitation du MP sur choix des EPI et techniques de travail

Transmission d'informations



Modalités de collaboration



La mise en œuvre de la prévention des risques professionnels

- Les autres acteurs de la santé au travail : ACMO dans 73% des collectivités, ACFI dans 51% et encore peu d'assistantes sociales et de psychologues
- Mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels dans 56% des collectivités.

Enseignements et conclusion

- Résultats de l'étude basée sur des données déclaratives : pondération nécessaire
- Absence de service de médecine préventive dans au moins une collectivité sur cinq...
- Concentration de l'activité du service de médecine préventive sur les consultations médicales au détriment des actions sur le milieu de travail.